



ARRETE N° 2024-28

OBJET: Fonctions d'Officier de l'Etat Civil – célébration mariage

Le Maire de la Commune de Marguerittes (Gard)

CONSIDERANT le cas d'empêchement du Maire et de ses Adjointes de par leur absence de la Commune le Samedi 14 septembre 2024 à 11h 00 .

ARRETE

ARTICLE 1: Monsieur Renaud LEROI, Conseiller Municipal est délégué à titre temporaire pour exercer concurremment avec Nous les fonctions d'officier d'Etat-civil

ARTICLE 2: La présente autorisation est valable pour le Samedi 14 septembre 2024 de 10H30 à 11h30.

ARTICLE 3: le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et copie en sera transmise à
-Madame la Procureure de la République
-Monsieur le Préfet.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera publié sur le portail des publications administratives de la commune.

MARGUERITTES (Gard), le 11 septembre 2024

Rémi NICOLAS,

Maire de Marguerittes

